

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

clp

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **KERALUX nettoyant doux**

Référence-No.: 1093/37.01.08

Numéro de produit: --

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaise applications est exclue.

Secteur d'utilisation:

SU 5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit:

PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de l'article: -

Emploi de la substance / de la préparation:

(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit de nettoyage pour cuir.

Utilisations déconseillées: D'une application sur le textile est déconseillée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur :

LCK GmbH
Im Unterfeld 2
D-76698 Ubstadt-Weiher

Service chargé des renseignements : Développement: ++49 - 7251 / 9625 - 0 (info@lederpflege.de)

1.4 Numéro d'appel d'urgence Laboratoire: ++49 - 7251 / 9625 - 0 (08:00 - 16:30)

Centre antipoison:
ORFILA:
01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE [DSD/DPD]:

Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens de la directive européenne de préparation.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles. Elle a été complétée par des indications tirées de publications spécialisées et de nos propres études.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances -

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Solution aqueuse de tensides différentes.

Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification	% néant
--------	------------------------------	---------

Autres ingrédients: .

(suite page 2)

FR

Nom du produit: **KERALUX nettoyant doux**

(suite de la page 1)

No CAS	Désignation / Identification	%
7732-18-5	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	95-100%

SVHC (Substances of Very High Concern): Il ne contient pas de substances énumérées.

Règlement (CE) 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu:



- Conserver hors de portée des enfants.
- Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter un médecin.
- Éviter le contact avec les yeux. Après contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau.

Désignation / Identification	%
Agents de surface anioniques	< 5%
Parfums	

Indications complémentaires : Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :



Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.
En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau. Enlever par lavage à l'eau et au savon et bien rincer. Changer de vêtements.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications destinées au médecin : Aucune.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:



CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucune.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie des gaz suivants sont libérés:

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Pour plus d'informations:

Refroidir les récipients avec un jet d'arrosage à l'eau. Les fûts d'emballage pour le transport peuvent, lorsque la chaleur est forte, éclater en explosant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant doux**

(suite de la page 2)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :



Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

Température maximale de stockage : 45 °C

Température de stockage recommandée : De 5 °C à 35 °C

Classe de stockage : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL: Non disponible.

PNEC: Non disponible.

Limites d'exposition: France / UE

No CAS Désignation

Type	Valeur	Unité
------	--------	-------

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.0 Equipement de protection individuel :

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène :



Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

8.2.2 Protection respiratoire : non nécessaire.

8.2.3 Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Gants en matière plastique

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en caoutchouc

Gants en PVC ou PE

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**



(suite page 4)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant doux**

(suite de la page 3)

Gants en tissu épais

8.2.4 Protection des yeux :



Lunettes de protection.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

8.2.5 Protection du corps :



Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales:

Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	transparent
Odeur :	fruitée
valeur du pH à 20 °C:	6,5 (DIN 51369)

Modification d'état:

Point de fusion :	0 °C (DIN ISO 3016)
Point d'ébullition :	100 °C (DIN)
Point d'éclair :	Non applicable.
Comportement au feu:	Le produit ne s'incinère tout seul.
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité :	Non applicable.
Propriétés comburantes:	Ce produit n'est pas comburant.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (DIN 51640)
	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	1 g/cm ³ (DIN 51757)
Densité en vrac :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Entièrement soluble:	
Ingrédients inflammable:	0,0 %

9.2 Autres informations

VOC (EU):	0,00 %
Commentaire:	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

10.2 Stabilité chimique: Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.

Conditions à éviter : Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter: Voir la section 7.2

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

Indications complémentaires :

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux : Nous ne disposons d'aucun résultat à ce sujet.

Effet primaire d'irritation :

De la peau : Pas d'effet d'irritation primaire.

Des yeux : Une fréquente exposition peu provoquer des irritations légères sur la yeux.

(suite page 5)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant doux**

(suite de la page 4)

Sensibilisation : Le produit pas de substances sensibilisantes ont été ajoutés.

Toxicité subaiguë à chronique :

Résultat : Nous ne disposons, sur ce point, d'aucune donnée toxicologique.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Toxicité par administration répétée: Ne sont pas testés.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): Le produit ne contient pas de substances CMR.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Autres indications : Le produit se biodégrade très bien. (7d:<92%)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Les données suivantes ont été prises à partir de la littérature.

CAS	Nom chimique
Type d'essai	Concentration active
85586-07-8	Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts
Bioaccumulation	2,42 log Pow (n.a)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.5 Effets écotoxiques:

Remarque: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.5.1 Comportement dans des installations d'épuration :

Remarque: De grandes quantités de produit dans les usines de traitement des eaux usées dues moussant sévère. La biodégradabilité n'est pas altérée.

Autres indications : Aucune.

12.5.2 Autres indications écologiques :

Valeur COD : Aucune donnée disponible.

Valeur BOD : Aucune donnée disponible.

12.5.3 Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE : Aucune

12.5.4 Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.6 Résultats des évaluations PBT et VPVB Aucun effet connu.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Code déchet :

A La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

(suite page 6)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant doux**

(suite de la page 5)

15 01 02 emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Vider complètement le récipient.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

L'eau

Emballages nettoyés/débarrassés des résidus:



Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No UN

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Class

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

-
non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Segregation groups

Non applicable.

-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention

Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux selon la réglementation pour les produits dangereux.
Ce produit peut être par voie postale.

ADR

Remarques :

Aucune.

IMDG

Remarques :

Aucune.

IATA

Remarques :

Je vous en prie respectent les conditions générales Instructions d'emballages de IATA / ICAO.

14.8 "Règlement type" de l'ONU:

-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH Annex XVII: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Prescriptions nationales : Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique. Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiquées dans cette fiche doivent être respectées par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Raisons des changements: Mise à jour des données.

Phrases importantes:

Les phrases H/R suivantes ont été assignées aux distinctives substances de cette préparation (voir chapitre 3). Les phrases H/R, décisives pour l'identification du produit, sont indiquées dans le paragraphe 2.


(suite page 7)

FR

Nom du produit: **KERALUX nettoyant doux**

(suite de la page 6)

Remarques pour formation:


 Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

La liste des substances autres:

GADSL - Global Automotive Declarable Substance List: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Service établissant la fiche technique: Voir la section 1.3

Note:

 Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soigneuse, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS. Des données physiques ont été identifiés par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.
La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

[*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (*) ont été change par rapport à la première version.